

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2022\_9\_17-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 20

DELIBERATION  
DL CIAS 2022-9-17

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 13 DEC. 2022  
- la publication le :

16 DEC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

**Pouvoirs** : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH / Givrand : Convention d'utilisation de locaux de  
l'Ecole Saint Joseph de l'Aiguillon sur Vie

Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

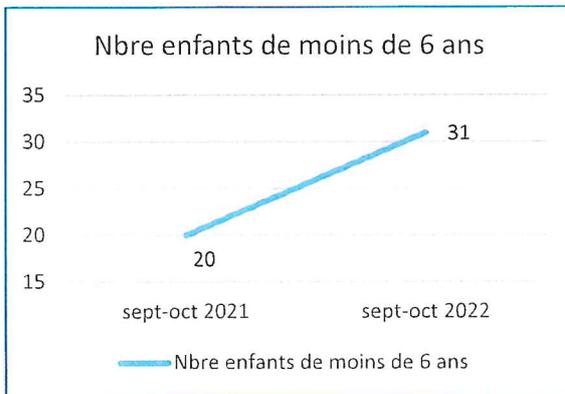
ID : 085-200061265-20221206-2022\_9\_17-DE

L'ALSH de Givrand accueille les enfants des communes de Givrand et L'Aiguillon sur Vie. Le fonctionnement prévoit un accueil péricentre des enfants de L'Aiguillon sur Vie sur la commune même avant de les acheminer à l'ALSH de Givrand pour y passer la journée.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, les enfants étaient accueillis :

- Au restaurant scolaire « La Bonne Fourchette » de L'Aiguillon sur Vie
- De 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00 tous les mercredis et tous les jours pendant les vacances scolaires

Depuis la rentrée des classes 2022/2023, la fréquentation des enfants de L'Aiguillon sur Vie connaît une nette augmentation :



La salle du restaurant scolaire de L'Aiguillon sur Vie a une capacité maximum de 20 enfants de moins de

Afin de pouvoir assurer une continuité d'accueil des enfants dans les conditions de sécurité requises, et après échanges avec l'OGEC de l'école Saint Joseph de L'Aiguillon sur Vie la salle de motricité de l'école a été mise à disposition de l'ALSH à compter de la rentrée des classes.

**Le Conseil d'Administration,**  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver la mise à disposition de la salle de motricité de l'école de L'Aiguillon sur Vie auprès de l'ALSH de Givrand / L'Aiguillon sur Vie ;

**Article 2 :** d'approuver la signature de la convention de prêt avec l'OGEC de l'école de L'Aiguillon sur Vie ;

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 décembre 2022,  
Le Vice-Président du CIAS,

Signé électroniquement par : Jean  
Soyer  
Date de signature : 12/12/2022  
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles  
Vice-Président

Jean SOYER

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2022\_9\_17-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*